ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble

Division des examens et concours

NOTICE D'INFORMATION

CAP AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE

CANDIDATS INDIVIDUELS

SESSION 2027

Arrêté du 6 février 2023 modifié par l'arrête du 4 juillet 2025 portant création de la spécialité « Agent Accompagnant au Grand Age » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant les modalités de délivrance.

EP1 - Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne UP1
Coefficient : 7

Epreuve ponctuelle
Evaluation orale : exposé du candidat et entretien
Durée : trente minutes

Durée de l'exposé du candidat : dix minutes maximum.
Durée de l'entretien : vingt minutes.

Le candidat présente oralement 3 fiches en s'appuyant sur une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou à partir d'une expérience professionnelle d'au moins quatorze semaines.

A partir de chaque fiche, le candidat expose les activités effectuées lors de la PFMP ou dans le cadre de son expérience professionnelle. Le contexte d'intervention est systématiquement précisé en lien avec les activités professionnelles menées.

Fiche d'activités professionnelles 1 - mise en place et service des repas : présentation du contexte professionnel et description des activités.
Fiche d'activités professionnelles 2 - remise en état des matériels et des espaces collectifs : présentation du contexte professionnel et description des activités.
Fiche d'activités professionnelles 3 - entretien du linge : présentation du contexte professionnel et description des activités.

A l'issue de l'exposé, les membres du jury demandent au candidat d'expliciter sa pratique au regard des activités professionnelles décrites.
Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro.

EP2 - Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé UP2 Coefficient : 6

Epreuve ponctuelle
Evaluation orale : exposé du candidat suivi d'un entretien
Durée : trente minutes

Durée de l'exposé du candidat : dix minutes maximum.
Durée de l'entretien : vingt minutes, au cours duquel le candidat explicite sa pratique.

Le candidat présente oralement 2 fiches en s'appuyant sur une ou plusieurs PFMP ou à partir d'une expérience professionnelle d'au moins quatorze semaines :

Fiche d'activités professionnelles 1 : promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne : présentation du contexte professionnel et des activités.
Fiche d'activités professionnelles 2 : entretien de la sphère privée : présentation du contexte professionnel et des activités.

Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro.

Pour se présenter aux épreuves EP1 et/ou EP2, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée minimale de 14 semaines et un total de 448 heures, dans les trois ans précédant l'examen.

Lieux d'activités : au sein des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées. Les activités à domicile ne sont pas prises en compte.

En l'absence d'attestation de PFMP ou d'attestation de travail conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Les fiches et les attestations des différentes périodes de formation en milieu professionnel ou de l'activité professionnelle sont <u>à renvoyer pour le 31 mars 2027</u> (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Grenoble
DEC Pôle Voie Professionnelle - Bureau 225
CAP AAGA
7 Place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1

- **Votre correspondant** :

 ↳ Mme Sandrine OTTAVIANO (sandrine.ottaviano@ac-grenoble.fr) 04.56.52.46.83